

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE JEUDI 14 MARS 2024

L'an **deux mille vingt-quatre**, le quatorze mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 06/03/2024

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15 puis 14	Présents : Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Claire GÉRY, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. Excusés : Jean ARAMBURU, Martine CHARMET, Laurent COMBEL, Anne-Line GUIRONNET, Éric SICARD. Secrétaire de séance : Claire GÉRY. Également présents : Bernard BUIS, Olivier FORTIN, Thomas COSTE, VERONIQUE PITTE.
--	--

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance est Claire GÉRY.

Sont alors présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

A. DÉCISIONS

1. Economie : Proposition d'attribution du lot 6 sur la ZA Guignaise à Châtillon-en-Diois (Isabelle BIZOUARD)
2. Urbanisme : Attribution du marché de prestations intellectuelles 2024-02 pour l'élaboration du PLUi du Diois (Olivier TOURRENG) RM/PA
3. Numérique : Demande de subvention au titre du dispositif « Conseiller numérique » (Christian REY)
4. Numérique : Convention de location de salle communale pour les permanences du CNFS sur Luc en Diois (Christian REY)
5. Personnel : Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire (Olivier TOURRENG)
6. Personnel : Instauration du forfait mobilités durables (Olivier TOURRENG)
7. Personnel : Personnel – Avenant à la Convention assistance retraite CNRACL 2020-2022 avec le CDG26 pour l'année 2024 (Olivier TOURRENG)
8. Personnel : Création d'un emploi permanent à temps complet de chauffeur et agent polyvalent au pôle zéro déchet sur un des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques (Olivier TOURRENG)
9. Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 28 h hebdomadaire de gardien de déchetterie et agent polyvalent sur le grade d'adjoint technique (Olivier TOURRENG)
10. Personnel : Suppression d'emploi et mise à jour du tableau des effectifs (Olivier TOURRENG)
11. Jeunesse : Convention d'aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) avec l'association « Éclaireuses et Éclaireurs de France - La Planche » (Joël BOEYAERT)

B. QUESTIONS DIVERSES

A. DÉCISIONS

B240314-01

Energie et Zéro déchet : Signature d'une convention d'entente (CCVD-CCCPS-CCD) définissant les modalités financières et d'animation du COT

La Vice-Présidente Catherine Pellini en charge de l'énergie expose :

En délibération du 14 décembre 2023, le Conseil Communautaire a validé la candidature de la CCD au COT (Contrat d'Objectif Territorial) proposé par l'ADEME en association avec la CCVD et la CCCPS. Ce contrat d'une durée de 48 mois doit prendre effet en mars 2024 et vise à évaluer, organiser et accompagner la mise en œuvre de notre politique de transition écologique en matière d'énergie et d'économie circulaire. Cette convention d'entente permet de définir les modalités d'entente entre nos 3 intercommunalités (CCVD, CCCPS et CCD) pour assurer la bonne mise en œuvre du COT. Cette convention définit notamment les instances et les modalités de pilotage ainsi que la clé de répartition financière de la subvention de l'ADEME pour la première phase de 18 mois.

Ce point est retiré en attente d'être examiné par le Conseil communautaire.

B240314-02

Marché Public : Communication : Marché rédaction et impression de l'INTERCOM

Le Président Alain Matheron expose :

La Communauté des Communes du Diois édite un journal d'information sur ses activités. La diffusion est assurée par La Poste dans l'ensemble des boîtes aux lettres du Diois (7100 exemplaires). Deux numéros sont édités dans l'année. Une consultation pour la rédaction sur la base d'une ligne éditoriale et d'un nombre de pages (LOT 1) et l'impression avec une attention sur les enjeux environnementaux (labels, choix du papier et encres) (LOT 2), a été lancée le 16 janvier 2024, sur le profil d'acheteur pays-diois.emarchespublics.com et sur le BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) ; la date limite de réception des offres était fixée au jeudi 08 février 2024, à 17 heures.

Alain Matheron précise que le lot 2 a été attribué à l'imprimerie Menard (31660 LABEGE), mieux-disant, et ce malgré un prix « anormalement bas ». Mais l'offre, examinée de très près, ne présentait aucune anomalie.

Considérant qu'une consultation pour la passation d'un marché de fournitures et services pour la rédaction et la reprographie du journal de la CCD Intercom Info a été publiée le 16 Janvier 2024 sur le profil d'acheteur pays-diois.emarchespublics.com et sur le BOAMP inférieur à 90 000 euros ;

Considérant que les critères de jugement des offres du Lot 1 Rédaction sont 60% pour le prix des prestations et 40% pour la valeur technique (les moyens humains, la présentation de travaux similaires en termes de communication institutionnelle, la connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et plus spécifiquement des compétences de la CCCD et la disponibilité et la réactivité pour organiser les rencontres, interviews) ;

Considérant que les critères de jugement des offres du Lot 2 Impression sont 60% pour le prix des prestations et 40% pour la valeur (les moyens techniques et humains, la présentation de travaux similaires en termes de communication institutionnelle et la valeur environnementale à part égale)

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au jeudi 08/02/2024 à 12h00 ; que 8 offres de 7 sociétés différentes ont été réceptionnées dans les délais ;

Considérant que le marché cité en objet est alloué en 2 lots et au regard de l'analyse des offres il est proposé de retenir les candidats ayant produit les offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot n°1 Rédaction : Jeanne Aimé-Sintès, rédactrice et interprète du patrimoine, 110, route de Die, le Village – 26410 MENGLON
- Lot n°2 Reprographie : Imprimerie MENARD 2721 la lauragaise 31670 - LABEGE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **attribue les lots 1 et 2 conformément aux entreprises précitées,**
- **autorise le président à le signer,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le 19/03/2024

Publié et notifié le 19/03/2024

B240314-03

Zéro Déchet : Contrat relatif à la filière Jouets avec l'éco-organisme Eco-Maison

Le Vice-Président Jean-Pierre Rouit en charge du zéro déchet et réemploi expose :

En application de l'article L. 541-10-1 12° du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les jouets, la prévention et la gestion des déchets des jouets doivent être assurée par les metteurs sur le marché.

Le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs de jouets adopté par l'arrêté interministériel du 27 octobre 2021 fixe à horizon 2027 des objectifs de collecte de 45% (en proportion des quantités mises sur le marché), de réemploi et de réutilisation de 9% et de recyclage de 55%.

Ecomaison a été agréé le 21 avril 2022 par l'Etat pour la filière Jouets. A ce titre, l'éco-organisme prend en charge la gestion des déchets issus des jouets, sur le périmètre défini par la filière.

Le contrat territorial pour les jouets pour la période 2022-2027 a été élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales. Il a pour objet la prise en charge opérationnelle des déchets de jouets par Ecomaison sur le territoire ainsi que le versement de soutiens financiers pour les tonnes de déchets de jouets collectées.

Isabelle Bizouard, maire de Die, profite du débat pour exprimer sa colère : les agriculteurs du Diois ayant déposé pour la seconde fois des déchets divers (foin, pneus, bidons remplis de liquides non identifiés...) en grande quantité devant la sous-préfecture, les agents de la Ville ont dû de nouveau nettoyer, évacuer et surtout trier. Elle a appelé Jean-Pierre Rouit, vice-président en charge du zéro déchet pour réclamer à l'avenir une solidarité intercommunale. Alain Matheron répond que la CCD se montrera solidaire, sans agents et sans engins dédiés, mais a minima en acceptant l'apport de tous ces déchets en déchetterie.

Vu l'article L. 541-10-1 12° du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les jouets, indiquant que la prévention et la gestion des déchets des jouets doivent être assurée par les metteurs sur le marché,

Vu le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs de jouets adopté par l'arrêté interministériel du 27 octobre 2021 fixant à horizon 2027 des objectifs de collecte de 45% (en proportion des quantités mises sur le marché), de réemploi et de réutilisation de 9% et de recyclage de 55%,

Considérant qu'Eco-maison a été agréé le 21 avril 2022 par l'Etat pour la filière Jouets et qu'à ce titre, l'éco-organisme prend en charge la gestion des déchets issus des jouets sur le périmètre défini par la filière,

Considérant que ce contrat territorial pour les jouets pour la période 2022-2027 a été élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales et a pour objet la prise en charge opérationnelle des déchets de jouets par Eco-maison sur le territoire ainsi que le versement de soutiens financiers pour les tonnes de déchets de jouets collectées,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le contrat de reprise des déchets jouets pour la période 2024-2027,**
- **autorise le Président à le signer,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le 19/03/2024

Publié et notifié le 19/03/2024

B240314-04

Social/France Services : Convention de participation à l'équilibre financier de l'espace France Services du Diois

Le Président Alain Matheron expose :

Suite à la validation de l'intérêt communautaire le 29/06/2023 précisant le libellé de la compétence « Financement ou portage de structure existante, création et gestion de nouvelle structure sous réserve d'être labellisées France Services », la Communauté des Communes du Diois (CCD) s'est engagée à assurer l'équilibre financier de l'Espace France Services du Diois pour la pérennisation du dispositif France Services existant porté par le CFFPA/Lycée Le Valentin, qui a obtenu le label depuis 2020.

Une convention précise l'objet, les engagements, la nature et les modalités de paiement de la participation de la CCD accordée au Lycée Le Valentin pour l'activité France Services de janvier et février 2024.

Alain Matheron précise que les habitants sont très contents de ce service. Emmanuel Mourier, conseiller numérique, forme chaque année les parents d'élèves du primaire à utiliser le logiciel de gestion de vie scolaire Pronote. Par ailleurs, les agents y travaillant et qui ont été formés sur leur poste semblent fidélisés. Christian Rey se félicite que les deux conseillers numériques du Diois représentent 10% des effectifs du département, ce qui indique un territoire rural à l'avant-garde.

Vu la délibération C230629-02 du 29 juin 2023 qui valide la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » par le libellé suivant : « Financement ou portage de structure existante, création et gestion de nouvelle structure sous réserve d'être labellisées France services »,

Considérant l'engagement pris par cette même délibération à assurer l'équilibre financier de l'Espace France Services du Diois pour la pérennisation du dispositif France Services existant porté par le CFFPA/Lycée Le Valentin, qui a obtenu le label depuis 2020,

Vu la convention de partenariat entre la CCD et l'établissement Le Valentin précisant l'objet, les engagements, la nature et les modalités de paiement de la participation de la CCD accordée au Lycée Le Valentin pour l'activité France Services de janvier et février 2020,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la convention de partenariat avec L'EPLFPA Le Valentin pour assurer l'équilibre financier de l'Espace France Service de Die sur la période de janvier et février 2024,**
- **autorise le Président à la signer,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le 19/03/2024

Publié et notifié le 19/03/2024

B240314-05

Enfance : demande de subvention étude évolution mode de gestion en crèche

Valérie Joubert annonce en préambule qu'Anouk Avons a quitté le poste de coordinatrice enfance-jeunesse pour prendre la direction de l'ADEM. Le recrutement est lancé pour la remplacer (premiers entretiens dans une dizaine de jours).

La Vice-Présidente Valérie Joubert en charge de la Petite enfance expose :

Si le modèle de gestion associative apporte ses richesses, la mobilisation des parents en proximité, l'implication des salariés, la citoyenneté, un prix de revient moyen performant, il présente toutefois certaines limites : les crises RH, les conflits administrateurs-direction, le management, la gestion, des administrateurs démunis face à certaines situations... En 2022, nous avons accompagné, avec le soutien de la CAF et de la MSA, une étude qui avait 2 objectifs "aller vers une politique salariale harmonisée » au sein des EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) et définir les fonctions mutualisables entre EAJE. 2023 a été orienté sur la question de la classification ce qui a permis de franchir encore une marche sur l'harmonisation.

Il s'agit maintenant de réaliser une étude comparative des différents modes de gestion avec pour objectifs :

- Sécuriser la gouvernance (moins de turn-over, une gouvernance pérenne, formée et compétente) et la gestion RH (convention collective plus maîtrisée, gestion RH plus maîtrisée et harmonisée)
- Maintenir la richesse de l'implication des familles (co-éducation, implication du bénéficiaire)
- Sécuriser la gestion financière et optimiser l'équilibre financier : réduction des dépenses CCD ou à défaut coût constant
- Faciliter les partenariats (réduire le nombre d'interlocuteurs administratifs) tout en conservant une forme de concertation/gouvernance de proximité avec les usagers et redéfinir les documents contractuels (clarté du rôle CCD, affiner la définition des contreparties attendues) pour le fonctionnement
- Aller vers plus d'harmonisation de pratiques entre les crèches notamment sur une grille de critères d'admission commune et un guichet unique sur tout ou partie des crèches

Dans une 2ème phase (non chiffrée) il y aura à accompagner les structures vers l'évolution choisie.

Dépenses (HT)		Recettes		
Etude comparative (devis)	27 000€	CAF (Bonus Territoire ingénierie)	13 500€	50%
		MSA (GMR2024)	4 000€	15%
		CCD	9 500€	35%
TOTAL	27 000€	TOTAL	27 000€	100%

Jérôme Mellet remarque que c'est une très bonne chose que d'harmoniser les réponses aux familles dans toutes les structures du Diois. Alain Matheron note que tout ne doit pour autant pas être harmonisé : il faut lisser le modèle de gestion mais conserver les différences de fonctionnement pédagogique, tant au niveau du personnel que des parents. Il y aura sans doute des réticences et cette harmonisation ne se fera peut-être pas autant en souplesse qu'on souhaiterait.

Considérant la mise en œuvre de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire pour la gestion d'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) et d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) par le soutien aux structures associatives œuvrant sur le territoire,

Considérant l'intérêt d'un modèle de gestion associative fédérateur et dynamique, lequel apporte ses richesses, tout en présentant certaines limites dans la continuité et le partage d'un cadre de gestion commun,

Considérant qu'une étude a été accompagnée en 2022 par la collectivité avec le soutien de la CAF et de la MSA, laquelle avait pour objectifs d'aller vers une politique salariale harmonisée au sein des EAJE et définir les fonctions mutualisables entre EAJE,

Considérant que des orientations communes ont permis en 2023 de franchir encore une étape vers l'harmonisation a sur la question de la classification salariale,

Considérant l'intérêt d'approfondir la démarche par une étude comparative sur l'évolution des modes de gestion en crèches, et pour se faire demander des subventions auprès de nos partenaires que sont la CAF et la MSA.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le plan de financement, tel que détaillé dans le tableau ci-avant,**
- **autorise le Président à déposer des demandes de financement auprès de ces partenaires,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le 19/03/2024

Publié et notifié le 19/03/2024

B240314-06

Enfance/Alimentation : accompagnement des restaurations collectives qui fournissent les repas en crèches

La Vice-Présidente Valérie Joubert en charge de la Petite enfance expose :

3 crèches du territoire fournissent les repas depuis sept 2022. 2 structures produisent ces repas (l'ESAT de Recoubeau-Jansac et l'association les 4jeuxDye). En 2023 l'accompagnement CCD a consisté en un appui d'une diététicienne pour s'approprier le plan alimentaire et l'équilibre des repas. Le besoin des structures qui produisent les repas est désormais d'aller voir ailleurs, de faire réseau avec d'autres structures qui confectionnent des repas pour un public crèche (Pignal, Poët Laval...).

Agribiodrôme a été sollicité pour organiser un accompagnement face à ce besoin et propose 2 étapes :

- visite autre resto collectif qui produit des repas pour un public crèche et temps d'échange. Cette étape sera mutualisée avec au moins un autre territoire (CCDB et/ou CCVD et/ou CCCPS).
- accompagnement personnalisé ESAT dans l'objectif de conforter leur démarche, retravailler l'organisation de leurs différentes productions et intégrer plus de produits bio locaux dans leurs autres repas : immersion en cuisine avec un super cuisinier formateur.

Par ailleurs : non pris en compte dans ce dossier car engageant les autres restaurants collectifs du territoire (scolaire, collège, lycée...) sensibilisation/accompagnement labellisation Ecocert ; formation Végétaliser l'assiette 2j (avec intervenant cuisinier) mutualisable avec autres EPCI : projet de formation CCDB pour fin 2024.

Plan de financement :

Dépenses (HT)		Recettes		
Accompagnement Agribiodrôme	6 525€	CAF (subv fonctionnement)	3 262.5€	50%
		MSA (GMR2024)	1 957.5€	30%
		CCD	1 305€	20%
TOTAL	6 525€	TOTAL	6 525€	100%

Bernard Buis demande de combien de repas on parle ; Valérie Joubert répond qu'il s'agit de 13 000 repas par ans pour un coût de 6.50 €/repas entièrement pris en charge par la collectivité.

Considérant que les structures qui produisent les repas pour les trois crèches du territoire ont exprimé le besoin d'être accompagnées et de faire réseau avec d'autres structures,

Considérant qu'Agribiodrôme est en mesure de proposer un accompagnement personnalisé répondant à ce besoin,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le plan de financement, tel que détaillé dans le tableau ci-avant,**
- **autorise le Président à signer la convention,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le 19/03/2024

Publié et notifié le 19/03/2024

B240314-07

Enfance : demande de subvention pour les actions mesures d'accompagnement PEDT/ Suivi stagiaires BAFA et Jeux vecteur de lien

La Vice-Présidente Valérie Joubert en charge de l'enfance expose :

Depuis 2015, la CCD délègue à l'ESCDD la mise en place d'actions d'accompagnement des services périscolaires dans le cadre du PEDT (formation in situ sur support malles pédagogiques, journées collectives, coordination). Ces actions sont reconduites en 2024 et un bilan sera partagé cette année dans le cadre du renouvellement du PEDT (2018-2024, 2024-2028).

Dans ce même cadre PEDT, la CCD apporte un financement au BAFA. Elle délègue une mission de suivi des stagiaires ayant été soutenu pour leur BAFA qui consiste en :

- Suivre les parcours : Collectif : questionnaire aux stagiaires ayant fait la formation générale ; Individuel « hotline » : être disponible au téléphone pour répondre aux questionnements des stagiaires. Voir rencontrer les jeunes en demande d'appui pour leur recherche de stage.
- Informer, alimenter, « faire réseau » : Partager des fichiers jeux, postures, histoires, articles ; Diffuser les offres d'emploi des ALSH et/ou centres de vacances du territoire.

Enfin, la CCD finance une action d'ateliers et de formations autour du jeu pour les crèches, centre de loisirs, assistantes maternelles en MAM du territoire.

La CAF a proposé de regrouper ces 3 actions dans la même demande de subvention, dont vous pouvez trouver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (HT)		Recettes		
Mesures d'accompagnement PEDT (ESCDD)	5 588€	CAF (subv fonctionnement)	4 888€	55%
Suivi stagiaires BAFA (ESCDD)	1 000€			
Jeu vecteur de lien (Coop'aire de jeux)	2 300€	CCD	4 000€	45%
TOTAL	8 888€	TOTAL	8 888€	100%

Valérie Joubert précise que le BAFA est reconnu comme phase 2 du SNU et donne des points bonus sur Parcoursup. Joël Boeyaert espère que les jeunes ne passeront pas le BAFA pour cette seule raison.

Considérant le soutien apporté aux actions du Centre social pour les actions présentant un intérêt communautaire dans le champ de la Jeunesse et de l'enfance,

Considérant l'intérêt d'accompagner le renouvellement du Plan éducatif Territorial (2024-2028), de renforcer le suivi et le soutien aux formation BAFA sur le territoire et les actions d'animation autour du jeu dans les crèches, et pour se faire demander des subventions auprès de la CAF.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le plan de financement, tel que détaillé dans le tableau ci-avant,**
- **autorise le Président à déposer des demandes de financement auprès de la CAF,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le 19/03/2024
Publié et notifié le 19/03/2024

B240314-08
Bâtiments/Enfance : demande de subvention petits travaux sur les bâtiments enfance

La Vice-Présidente Valérie Joubert en charge de la petite enfance et le Vice-Président Christian Rey en charge des bâtiments exposent :

Les bâtiments hébergeant les services petite enfance ont régulièrement besoin de petits travaux.

Au pôle petite enfance : Suite à sa rénovation en 2019-2022, et pour répondre à la fois aux normes acoustiques et aux sollicitations du syndicat de la Chanoinerie (bâtiment voisin), il est nécessaire d'installer des pièges à son sur les sorties toiture de la cuisine crèche et de la CTA crèche. Aussi de nouveaux besoins d'investissements 2024-2025 sont en cours d'estimation qui font l'objet de dépenses divers et imprévus.

Dépenses (HT)		Recettes		
Pièges à son	1050€	CAF (Fond de modernisation des Equipements FME)	7800€	80%
Fourniture et pose de 2 silencieux sur extraction et compensation cuisine	6700€			
Divers et imprévus	1000€	CCD	1950€	20%
TOTAL	9750€	TOTAL	9750€	100%

A la crèche de St Nazaire-le-désert : Installation d'un ensemble de contrôle d'accès sur la porte extérieure de la crèche donnant sur la rue qui permettra une sécurisation de la crèche (devis électricité). D'autres petits travaux seront à réaliser en 2024-2025, une enveloppe "divers et imprévus" a été inscrite à cet effet.

Dépenses (HT)		Recettes		
Fourniture et pose d'une ventouse de porte	1966.5€	CAF (Fond de modernisation des Equipements FME)	3173.2€	80%
Divers et imprévus	1000€	CCD	793.3€	20%
TOTAL	3966.5€	TOTAL	3966.5€	100%

Christian Rey profite du débat pour rappeler que le décret n° 2015-1926 rend désormais la surveillance de la qualité de l'air intérieur obligatoire dans les établissements recevant du public sensible (crèches, écoles maternelles et primaires, collèges, lycées et accueils de loisirs) et impose des analyses périodiques. Il faut donc bien penser à l'inscrire au cahier des charges de tous futurs travaux. Alain Matheron profite du débat pour souligner l'accompagnement de la CAF. La CAF cite souvent la CCD en exemple, mais il faut reconnaître que sans ce soutien, les dossiers seraient plus compliqués.

Considérant que la collectivité assure la gestion des bâtiments mis à disposition des associations gestionnaires d'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE)

Considérant le besoin régulier d'intervention de maintenance ou de petits travaux sur le parc bâtiementaire,

Considérant le désordre spécifique provenant du système d'extraction d'air de la crèche de Die, lequel suscite des plaintes du voisinage (syndicat de la Chanoinerie),

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les plans de financement, tel que détaillé dans le tableau ci-avant,
- autorise le Président à déposer des demandes de financement auprès du Fonds de modernisation des Equipements (FME) de la CAF,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Reçu en Préfecture le 19/03/2024
Publié et notifié le 19/03/2024

B240314-09

Bâtiments/Enfance : plan de financement projet rénovation crèche de Châtillon-en-Diois

La Vice-Présidente Valérie Joubert en charge de la petite enfance et le Vice-Président Christian Rey en charge des bâtiments exposent :

Le projet d'extension de la crèche de Châtillon a évolué depuis la dernière fois que le sujet a été abordé en bureau (le 28/02/2023). Le relogement en structure modulaire + le coût du projet d'extension atteignait un montant de dépenses trop élevé pour le bénéfice attendu de ce projet. Il convenait de réorienter le projet vers un projet concentré sur l'espace existant actuel afin de réduire la période de travaux.

Le programme rénovation comprend :

- Dans l'existant : mettre aux normes les espaces de restauration, augmenter la capacité totale de rangements, aménager un coin pause pour le personnel, fermer, adapter le local de change, créer un second espace d'activités/jeux.
- Et aussi en extension : aménagement de rangements dans la grange communale voisine, travail de mise en valeur des extérieurs afin de les rendre plus confortables et fonctionnels.

Enfin prise en compte d'un volet environnemental axé principalement sur les points suivants : Isolation du bâtiment (surchauffe d'été et amélioration de l'acoustique recherchée), Eclairage (travail sur éclairage naturel), Qualité de l'air intérieur / Ventilation, Chauffage, Economies d'eau.

DEPENSES	Montant prévisionnel (HT)	RECETTES		Montant prévisionnel (HT)	
	stade APS (fev2024)				
Travaux	202 500 €	Etat- DETR 2024-2025 (à déposer)		48 000 €	16,0%
Divers-imprévus,	47 500 €	CAF (FME)	CAF - forfait sur base 22places , déposé en juin 22, accordé	80 000 €	26,7%
Total travaux bâtiments	250 000 €	Département de la Drôme (déjà déposé en 2023, à réactualiser), <i>20% du montant de travaux et Maîtrise d'œuvre/Etude</i>	(20% des dépenses hors "divers et imprévus inéligibles"/ possibilité de +10% de bonus si effort "transition énergétique" qui sera valorisé/argumenté dans la demande de financement déposée mais par prudence pas dans ce plan de financement-vu avec Mme Mermet instructrice des dossiers département)	60 000 €	20,0%
		Région AURA: contrat région (accordé, à réactualiser)	35% de 340k€ estimation 2022	52 000 €	17,3%
Honoraires (Maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS, étude) 20%	50 000 €	AUTOFINANCEMENT		60 000 €	20,0%
COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)	300 000 €	TOTAL RECETTES		300 000 €	

Une partie des dépenses de maîtrise d'œuvre (diag, esquisse) a déjà été réalisée en 2023, elle est partie intégrante du projet et est intégrée dans les 50 000€ de dépenses inscrites dans le tableau ci-dessus.

Christian Rey évoque la difficulté d'arrêter une date de travaux. Le chantier devant durer trois mois, les parents devront faire face à des problèmes de garde. Il faut donc trouver un relogement pour les enfants et compter avec les congés des entreprises du bâtiment. A noter que la location de bungalows, beaucoup trop coûteuse, est une piste de

relogement temporaire abandonnée. Un relogement temporaire sur le Domaine du Plantier a également été évoqué. Valérie Joubert précise que d'après le rapport de la PMI, il faudrait prévoir des aménagements pour pouvoir accueillir des enfants en bas-âge dans les locaux de l'école en juillet-août. Christian Rey remarque qu'il serait intelligent de réaliser les aménagements de la MAM en amont pour y reloger la crèche le temps des travaux.

Vu la délibération B230202-08 du 2 février 2023 portant sur un plan de financement pour l'extension de la crèche de Chatillon-en-Diois,

Considérant la nécessité d'ajuster le programme initial et de proposer un nouveau programme de travaux de l'aménagement d'une cuisine satellite au sein de la crèche de Chatillon en Diois, intégrant un projet concentré sur l'espace existant actuel afin de réduire la période de travaux,

Considérant que l'équipement intercommunal construit en 2010 – 2013 et géré par l'association GAPE dispose d'une surface utile de 205m² actuellement agréée pour 20 enfants,

Considérant que le programme de travaux a été réorienté vers, pour répondre aux objectifs suivants ;

- Une mise aux normes des espaces existants de restauration, une amélioration de la capacité totale de rangements et l'adaptation des usages actuels des locaux (coin pause pour le personnel, local de change, espace d'activités/jeux)
- Une extension des usages, avec l'aménagement de rangements dans la grange communale voisine et une mise en valeur des extérieurs afin de les rendre plus confortables et fonctionnels.

Dépenses (HT)		Recettes		
Travaux	202 500 €	CAF (Fond de modernisation des Equipements FME)	80 000 €	26,7%
Divers et imprévus	47 500 €	Conseil Départemental 26	60 000 €	20,0%
Honoraires (Maîtrise d'oeuvre, bureau de contrôle, CSPS, étude) 20%	50 000 €	Etat – DETR 2024 2025	48 000 €	16,0%
		Région AURA	52 000 €	17,3%
		Autofinancement CCD	60 000 €	20,0%
TOTAL	300 000 €	TOTAL	9750€	100%

Considérant que plus globalement, l'ensemble des travaux s'inscrit dans une démarche d'amélioration thermique du Bâtiment et une optimisation énergétique et de l'éclairage,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve les plans de financement, tel que détaillé dans le tableau ci-avant,**
- **autorise le Président à déposer des demandes de financement auprès du Fonds de modernisation des Equipements (FME) de la CAF,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le 19/03/2024
Publié et notifié le 19/03/2024

Isabelle Bizouard quitte la séance.

B240314-10 Bâtiment : contrat de location saisonnière du logement de gardien au centre du Plantier

Le Vice-Président Christian Rey en charge des bâtiments expose :

Suite à la délibération du conseil communautaire du 28 sept. 2023, l'établissement foncier EPORA a engagé le rachat du Centre de vacances du Clamontard, propriété d'AVEA La Poste. En lien et continuité de cet engagement, la Communauté des Communes a signé une convention de transfert de gestion des biens, des occupants et exploitants avec EPORA.

Par ailleurs, dans le cadre de l'offre d'achat formulée par EPORA, la CCD s'est engagée à maintenir le responsable de la structure d'accueil, jusque-là salarié d'AVEA La Poste, et ce pendant une année. Compte-tenu de la date de vente fixée au 15 mars, son contrat de travail commencera au 1er avril 2024. Son contrat de travail prévoit qu'il sera logé sur site, dans un logement de fonction. Il convient de formaliser la mise à disposition du logement pour le locataire entre le 15 mars et le 1er avril 2024, dans l'attente du démarrage de son contrat de travail.

Olivier Fortin précise que c'est le notaire du vendeur qui exigeait cette pièce.

Vu la délibération C230928-01 du Conseil communautaire du 28 sept. 2023, par laquelle l'établissement foncier EPORA a engagé le rachat du Centre de vacances du Clamontard, propriété d'AVEA La Poste,

Vu la convention de transfert de gestion des biens, des occupants et exploitants signée en lien et continuité de cet engagement entre la Communauté des Communes et EPORA,

Considérant par ailleurs que dans le cadre de l'offre d'achat formulée par EPORA, la CCD s'est engagée à maintenir le responsable de la structure d'accueil, jusque-là salarié d'AVEA La Poste, et ce pendant une année,

Considérant qu'il convient de formaliser la mise à disposition du logement pour le locataire entre le 15 mars et le 1er avril 2024, dans l'attente du démarrage de son contrat de travail (compte-tenu de la date de vente fixée au 15 mars, ce contrat commencera au 1er avril 2024 et prévoit qu'il sera logé sur site, dans un logement de fonction).

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer un contrat de location à titre gratuit pour ces 17 jours,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Reçu en Préfecture le 19/03/2024

Publié et notifié le 19/03/2024

B240314-11

Environnement : Convention de partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme (GDS26) pour la lutte contre le frelon asiatique

La Vice-Présidente Catherine Pellini expose :

Le bureau du 11 mai 2023 a autorisé le conventionnement avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique. Pour mémoire, GDS est une association départementale à but non lucratif initialement créée à l'échelle nationale pour veiller à l'amélioration de l'état sanitaire des cheptels et des produits animaux, ainsi qu'à la protection de la santé publique, notamment des ruminants. Depuis, d'autres sections spécialisées ont été développées, comme notamment l'apiculture.

Dans ce contexte, la section apicole du GDS26 met en œuvre un programme de lutte contre le frelon asiatique comportant un réseau de référents locaux (sentinelles), une plateforme régionale de signalement, une charte de bonne pratique pour la destruction des nids de frelons asiatiques, des modules de formation de détection et/ou de destruction et un réseau de professionnels habilités à la destruction des nids.

En 2023, GDS a été saisi à 16 reprises ; 9 nids ont été confirmés et détruits par le groupement. La participation de la CCD se chiffre à 1 179€.

Vu la délibération B230511-02 du bureau du 11 mai 2023 autorisant le conventionnement avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique,

Pour mémoire, GDS est une association départementale à but non lucratif initialement créée à l'échelle nationale pour veiller à l'amélioration de l'état sanitaire des cheptels et des produits animaux, ainsi qu'à la protection de la santé publique, notamment des ruminants. Depuis, d'autres sections spécialisées ont été développées, comme notamment l'apiculture. Dans ce contexte, la section apicole du GDS26 met en œuvre un programme de lutte contre le frelon asiatique comportant un réseau de référents locaux (sentinelles), une plateforme régionale de signalement, une charte de bonne pratique pour la destruction des nids de frelons asiatiques, des modules de formation de détection et/ou de destruction et un réseau de professionnels habilités à la destruction des nids.

Considérant qu'en 2023, GDS a été saisi à 16 reprises : 9 nids ont été confirmés et détruits par le groupement, la participation de la CCD se chiffre à 1 179€,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à renouveler la convention de prestation,
- charge le Président de prévoir un budget de 1 500 euros,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Reçu en Préfecture le 19/03/2024

Publié et notifié le 19/03/2024

B. QUESTIONS DIVERSES

Eric Vanoni annonce que la première statue des ronds-points de la Clairette vient d'être installée à Châtillon-en-Diois

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h00

Le prochain Bureau aura lieu le jeudi 11 avril 2024 à 17h30.

Fait à Die, le 15/03/2024

**Le Président,
Alain MATHERON**

A black ink signature consisting of several large, sweeping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Le secrétaire de séance,
Claire GERY**

A blue ink signature featuring a dense, circular scribble in the center, with a long horizontal stroke extending to the right and a vertical stroke at the bottom.